AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2616
FR0000121857-FS0791

6 octobre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 octobre 2021, complété par un courrier reçu le 6 octobre, la société par actions simplifiée Sofil[1] (Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 septembre 2021, les seuils de 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société BEL et détenir 61 851 actions BEL représentant 123 702 droits de vote, soit 0,90% du capital et 0,92% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BEL hors marché[3].

[1] Contrôlée par la société B.S.A. S.A.S.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 872 335 actions représentant 13 483 844 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué conjoint diffusé le 30 septembre 2021 par les groupes Bel et Lactalis.